Les errements d’Arendt

par Sylvie Schmitt

La philosophe américaine K. S. Belle analyse la façon superficielle dont Hannah Arendt commenta en 1957 la fin de la ségrégation raciale aux États-Unis. Si les critiques de Belle s’avèrent souvent justes, elles ne sauraient s’étendre à l’ensemble de l’œuvre d’Arendt.

À propos de : Kathryn Sophia Belle, *Hannah Arendt et la question noire*, trad. Benoît Basse, éd. Kimé, 2023, 277 p., 25 €.

L’ouvrage de la philosophe américaine Kathryn Sophia Belle s’ouvre sur une préface d’Emmanuel Faye, dans laquelle il retrace les difficultés rencontrées pour trouver un éditeur français. Publié aux États-Unis en 2016, l’ouvrage est sorti sept ans plus tard en France. Les réticences françaises proviendraient, selon Faye, du thème du livre, écornant l’image positive dont bénéficie Hannah Arendt dans notre pays. La philosophe germano-américaine était opposée à l’intervention de l’État dans la suppression des pratiques ségrégationnistes aux États-Unis, au cours des années 1950.

Ses idées sur la question noire aux États-Unis sont formulées dans un article de 1957 intitulé « Réflexions sur Little Rock » (*in Responsabilité et jugement*, éd. Payot, 2003, p. 217).

Arendt y étudie les évènements ayant eu lieu en 1957 à Little Rock, capitale de l’Arkansas : neuf lycéens noirs de la ville avaient cherché pacifiquement à faire valoir leur droit à fréquenter une école publique anciennement réservée aux Blancs, malgré le refus des autorités et de la communauté locales. L’histoire, connue sous le nom des « Neuf de Little Rock », fut médiatisée sur la scène internationale où elle donna lieu à de nombreuses critiques à l’égard du système ségrégationniste américain.

Kathryn Sophia Belle est professeur de philosophie à l’université de Pennsylvanie. La ségrégation forme le cadre historique de son livre, mais qu’on ne s’y trompe pas : son objet est avant tout l’analyse des théories philosophiques mobilisées par Arendt dans l’article de 1957. Belle constate que ces théories, conçues dans d’autres contextes, sont plaquées telles quelles à la question noire. La thèse arendtienne principalement étudiée par Belle, constituant le fil rouge du livre, est celle de la séparation entre les sphères publique et privée. Belle remonte jusqu’à l’origine de cette théorie de manière à faire apparaître l’erreur de son application à la question noire. Autrement dit, Arendt reste prisonnière de son cadre conceptuel, sans chercher à renouveler ses idées. C’est ce qui permet à Belle de relever les contradictions auxquelles la pensée rigide d’Arendt l’accule. L’application de sa distinction entre les sphères publique et privée s’avère effectivement inappropriée pour analyser la question noire (I).

Progressivement, Belle sort du cadre de l’article de 1957 pour aborder la question de la violence. Là encore, elle conteste les théories d’Arendt, la première légitimant certains cas de violence quand la seconde la refuse par principe. Sur ce point-là, on comprend plus facilement la position d’Arendt (II).

I – La distinction entre la sphère publique et la sphère privée étendue à la question noire

« Réflexions sur Little Rock » est né du trouble qu’Arendt aurait ressenti en découvrant une photographie, publiée dans les journaux américains en 1957. On y voit une lycéenne noire, Elisabeth Eckford, s’avancer au milieu d’une foule blanche hostile pour entrer dans une école réservée jusque-là aux Blancs. L’image a été prise à Little Rock. Cependant, Arendt décrit par erreur la photo d’une autre étudiante noire, Dorothy Counts, se frayant elle aussi un chemin pour entrer dans une école blanche, cette fois-ci en Caroline du Nord. Les deux photos sont très similaires, à la différence près que Dorothy est accompagnée d’un adulte blanc alors qu’Elisabeth semble avancer seule.

Elisabeth fait partie du groupe des Neufs de Little Rock. Sur le chemin de l’école blanche, ils subissent les railleries, les crachats, mais aussi le blocage de la Garde nationale, convoquée par le gouverneur d’Arkansas pour les empêcher d’entrer dans l’établissement public. Le gouverneur refuse ainsi la jurisprudence *Brown*, adoptée en 1954 par la Cour suprême et condamnant la ségrégation dans les établissements scolaires américains.

La ségrégation, légalisée dans le Sud des États-Unis à partir des années 1880, a d’abord été validée par la Cour suprême (arrêt *Plessy c. Fergusson*, 18 mai 1896). Reconnaissant à cette occasion la conformité à la Constitution des lois raciales du Sud, la Cour adopte la doctrine « séparés mais égaux », en vertu de laquelle Noirs et Blancs peuvent vivre séparément tout en restant égaux en droits. Il faut attendre plusieurs décennies pour que la Cour procède à un revirement jurisprudentiel. Elle commence par interdire la ségrégation dans les écoles publiques (arrêt *Brown I*, 17 mai 1954). Sa suppression de fait progresse toutefois très lentement dans le Sud où les autorités locales maintiennent les discriminations raciales. La mixité n’y est toujours pas appliquée trois ans plus tard, lorsque se produisent les évènements de Little Rock.

D’après l’analyse de Belle, Arendt utilise dans « Réflexions sur Little Rock » une distinction qu’elle schématisera avec plus de précisions dans *Condition de l’homme moderne* [1958]. Pratiquée à Athènes, la distinction fait de la sphère publique le lieu exclusif de la vie politique, à laquelle les hommes libres participent. Mais ils ne le peuvent qu’après s’être affranchis des contraintes liées à la nécessité. Ces contraintes entrent dans la sphère privée, réservée aux femmes, travailleurs et esclaves.

Sous l’influence de la Révolution française, la notion de sphère publique a été étendue aux questions sociales telles que le travail ou le logement. Elles viennent envahir le domaine du politique, à savoir la liberté, ce que désapprouve Arendt. Or, la ségrégation des Noirs est, pour elle, une question d’ordre social. Cela signifie, suivant son schéma de pensée, qu’en ordonnant la déségrégation, les autorités politiques (parmi lesquelles elle inclut la Cour suprême), s’immisceraient dans des affaires ne concernant pas leur champ de compétence. C’est la raison pour laquelle elle conteste au « gouvernement tout droit de [lui] dire en compagnie de qui [son] enfant reçoit cette instruction » (*in* « Réflexions sur Little Rock »).

En même temps, Arendt manifeste une farouche opposition aux lois ségrégationnistes : « Abolir cette législation est d’une grande et évidence importance » » (*idem*). Mais elle se montre confuse en distinguant, de manière artificielle, les lois et la pratique, jugeant que si l’on doit abroger les lois racistes, il n’est en revanche pas possible aux autorités politiques d’imposer un changement de comportement aux citoyens. Seule la société serait en mesure de supprimer la ségrégation, par une évolution progressive. Elle va ainsi dans le sens de la Cour suprême qui était arrivée à cette conclusion dans l’arrêt *Brown II* (31 mai 1955) concédant qu’il faudra du temps pour obtenir la déségrégation de fait.

Contre l’universalisme hérité des Lumières et de la Révolution française, Arendt promeut ici une pensée communautariste de type anglo-américain. Selon cette approche, chaque communauté est libre de vivre avec les siens sans que les pouvoirs publics puissent la contraindre à s’ouvrir. Comme l’affirme Arendt, si en tant que Juive, elle veut passer ses vacances au milieu d’autres Juifs, personne ne saurait l’en empêcher. La ségrégation serait la conséquence de la liberté de constituer une communauté.

Arendt évoque une séparation voulue dans le cas des Juifs américains, ce qui n’est pas le cas des Noirs. Ils subissent la ségrégation, et ceci dans tous les domaines sociaux : enseignement, logement, travail, transport. Belle estime par conséquent qu’Arendt ne comprend pas la question noire. Elle lui reproche également une forme de mépris à l’égard des parents noirs qui voudraient à tout prix faire de leur fille une « héroïne ». Cette attitude d’Arendt serait due à l’application d’une distinction fondamentale, tirée de son ouvrage *Sur l’antisémitisme* [1951]*,* entre les parvenus et les parias : les premiers veulent s’assimiler, les seconds refusent ou n’y arrivent pas. Dans l’article de 1957, Arendt prétend que les parents noirs utiliseraient leur fille à des fins d’ « ascension sociale », ce qui revient pour Belle à les traiter de parvenus.

Arendt s’avère en réalité plus nuancée. Elle n’emploie jamais ce terme à l’égard des parents noirs. Si elle avait pensé qu’ils étaient des « parvenus », elle n’aurait sans doute pas hésité à l’écrire, Arendt n’étant pas du genre à ménager les susceptibilités. En réalité, sa conception du parvenu, entendu chez elle comme le Juif assimilé qui trahit ses origines en les taisant, quitte à ne pas réagir face à des attaques antisémites (voir *Sur l’antisémitisme*), ne correspond pas à la situation des parents noirs de Little Rock. Au contraire, elle note que les Noirs ne pourraient pas, à l’inverse des autres communautés, renier leur origine du fait de la couleur de leur peau. Si elle avait utilisé la distinction parias/parvenus, elle aurait classé les Noirs dans la catégorie des premiers. Belle soutient de son côté, à juste titre, que les Noirs sont effectivement considérés par la société blanche dominante comme des parias, constatant sur ce point l’ambigu silence d’Arendt.

Plutôt que la distinction parvenu/paria, Arendt recourt à une autre de ses distinctions, celle du visible et de l’invisible : le visible est ce qui appartient à la sphère politique, l’invisible à la sphère sociale. Or, elle utilise la distinction à contresens, déclarant que la couleur de peau des Noirs les empêche d’être « invisibles », de sorte qu’ils ne pourront jamais s’assimiler à la manière des autres communautés, en faisant disparaître leur spécificité. Elle se contredit sur ce point puisque, comme l’observe Belle, la visibilité relève du politique tandis que la ségrégation serait une question sociale.

D’après Arendt, la recherche d’une ascension sociale conduit les parents noirs à faire peser sur leur enfant le fardeau d’un combat qu’il leur revient de mener. Selon Belle, la philosophe utilise ici sa propre expérience d’enfant victime des discriminations antisémites en Allemagne. Sa mère la protégeait systématiquement contre les attaques racistes des adultes. Arendt en aurait gardé le principe que les parents doivent préserver leurs enfants des humiliations infligées par les adultes. C’est en cela que la photo de Dorothy l’aurait choquée, car on la voit subir une épreuve douloureuse sans le soutien de ses parents (dans la réalité, le père de Dorothy était également présent, mais il n’apparaît pas sur la photo). D’où la conclusion d’Arendt en forme de question : « En sommes-nous arrivés désormais au point où c’est aux enfants qu’on demande de changer ou d’améliorer le monde ? »

L’histoire finalement a donné tort à la philosophe. L’arrêt *Brown I* de la Cour suprême constitue un tournant à partir duquel la ségrégation aux États-Unis a commencé à reculer. Belle peut donc, avec justesse, confronter les réflexions d’Arendt au cadre historique dans lequel elles s’inscrivent. Ce qu’elle étend, de façon plus ambiguë, à la question de la violence

II – Le refus de la violence

Dans la seconde partie de son ouvrage, Belle élargit l’étude à d’autres écrits d’Arendt, notamment *Essai sur la Révolution* [1963] et *du Mensonge à la violence*[1972]*.* Elle observe chez la philosophe une tendance à minimiser les exactions raciales au cours de l’histoire.

Arendt exprime une grande admiration pour la Révolution américaine, la seule qui aurait été véritablement politique dans le sens où elle visait à mettre en place une nouvelle forme de gouvernement, par ailleurs fondée sur la liberté. La Révolution américaine correspondrait ainsi parfaitement à sa conception idéalisée du politique, telle qu’elle ressort du modèle athénien. À l’inverse, la Révolution française serait un échec, car elle voulait supprimer la pauvreté, un objectif qu’elle n’a pas réussi à atteindre. De manière générale, Arendt analyse de façon très critique la Révolution française, en ce qu’elle a été plus sociale que politique et parce qu’elle véhiculait ces valeurs universalistes décriées par la philosophe. Il y a aussi sans doute une certaine amertume de sa part à l’égard de la France, pays dans lequel elle se réfugia pour fuir le nazisme, où elle vécut pendant sept ans et qu’elle dut quitter en catastrophe pour les États-Unis, lorsqu’elle échappa de justesse à une déportation organisée par les autorités françaises.

Belle reproche à Arendt le fait que, dans son analyse de la Révolution américaine, elle n’ait pas tenu compte du maintien de l’esclavage. Il est vrai qu’Arendt plaçait l’esclavage grec dans la sphère privée. Néanmoins, elle condamne fermement le refus des révolutionnaires de supprimer l’esclavage, ce qui constitue « l’un des grands crimes de l’histoire américaine » (*in* « Réflexions sur Little Rock »).

Concernant plus précisément la question raciale, les deux philosophes partent de perspectives différentes. Belle se concentre sur le racisme anti-noir américain, né dès la fondation des États-Unis. Arendt, elle, s’intéresse essentiellement à l’antisémitisme, qu’elle distingue de l’antijudaïsme. Ce dernier est la forme la plus ancienne de rejet des Juifs, concomitante avec l’épanouissement du christianisme au Moyen-âge. Quant à l’antisémitisme, il s’agit d’une catégorie de racisme dans lequel les Juifs sont définis comme appartenant à une ethnie distincte. Arendt date vaguement son apparition, préférant se focaliser sur certains évènements charnières, tels l’affaire Dreyfus ou les pogroms en Russie à la fin du XIXe siècle. Elle voit dans l’antisémitisme un phénomène exclusivement européen, qui n’existerait pas aux États-Unis. Quant au racisme anti-noir, la philosophe n’a pas véritablement développé une réflexion sur cette question.

Belle s’étonne également qu’Arendt n’ait pas mentionné, dans son *Essai sur la Révolution*, la révolution haïtienne, qui lui semble pourtant extrêmement importante par sa dimension raciale. Mais là encore, ce thème est trop éloigné de la pensée d’Arendt.

Le fait est que les deux philosophes ne poursuivent pas le même objectif : Belle veut mettre en évidence la naissance du racisme anti-noir, Arendt cherche à comprendre l’origine du nazisme et de la Shoah. De là vient l’affirmation d’Arendt, contestée par Belle, que la Shoah a été, par sa dimension et le meurtre systématisé, un événement unique dans l’histoire. Belle, elle, considère qu’il y a eu d’autres génocides, notamment ceux commis par les Américains envers les Indiens ou par les Européens envers les peuples colonisés.

Si Belle a raison de souligner l’importance des massacres antérieurs à la Shoah, son emploi large du terme « génocide » ne répond pas toujours à la définition juridique donnée par la Convention de l’ONU de 1948 (art. II), dans laquelle le génocide est décrit comme un acte de destruction intentionnel de tout ou partie d’un groupe déterminé d’humains. Et si horribles que fussent ces massacres mentionnés par Belle, aucun n’est comparable entre eux et aucun ne peut être comparé à l’extermination de six millions de personnes dans des lieux dédiés, infligée par des Européens à d’autres Européens. C’est sans doute injuste qu’on semble sous-estimer d’autres crimes de masse, la vérité étant que les crimes les plus marquants restent ceux qui sont perpétrés près de chez soi.

Malgré ses comparaisons déroutantes, Belle nous oblige à regarder en face la cruauté des Occidentaux envers les peuples opprimés. Elle est cependant plus difficile à suivre lorsqu’elle en arrive à justifier la violence.

Arendt a le plus souvent refusé la violence, mais, comme le relève Belle, elle mentionne surtout la violence subie par les Occidentaux. Elle évoque bien moins celle dont furent victimes les Africains et Amérindiens, ce qui incite Belle à la soupçonner de complaisance. On peut aussi envisager l’hypothèse qu’Arendt ne se soit pas intéressée à toutes les formes de violence. Elle a privilégié une lecture de l’histoire centrée sur l’Europe et la question juive. On peut néanmoins penser, de concert avec Belle, que son européocentrisme frise parfois la condescendance envers les peuples non-occidentaux, comme en témoigne son usage du détestable terme de « domestication » des Africains par les Boërs dans *L’origine du totalitarisme*.

Malgré son rejet de principe de la violence, Arendt soutient l’insurrection des Juifs dans le ghetto de Varsovie. Belle ne comprend pas qu’elle ne fasse pas preuve de la même indulgence à l’égard du Black Power. Comparaison n’est pas raison : si Belle n’avait pas mis en parallèle les deux situations, on n’aurait certainement pas pensé à les rapprocher tant elles s’avèrent différentes l’une de l’autre. Les Blancs américains ne sont pas des nazis et les conditions de vie déplorables des Noirs, victimes de la ségrégation et de discriminations légales, ne sont pas les conditions de mort des Juifs du ghetto de Varsovie.

La photo de Dorothy Counts, marchant la tête droite au milieu d’une foule haineuse, évoque plus l’image d’un Gandhi que celle du Black Power. L’émotion qu’on ressent en la voyant a touché également Arendt au point de la faire réagir, d’une manière certes maladroite. Belle lui reproche l’usage de vieux stéréotypes européens, mais on peut y voir aussi la manifestation, chez Hannah Arendt, d’un sentiment d’appartenance à la société américaine. Cette intellectuelle européenne, formée par les meilleurs universitaires allemands de l’avant-guerre, Martin Heidegger et Karl Jaspers entre autres, s’est tout d’un coup sentie suffisamment proche d’une adolescente noire pour écrire : « si j’étais une mère noire ». Elle écrit plus loin, dans le même article, « si j’étais une mère blanche du Sud ». Elle n’est ni l’une ni l’autre, ce qui contribue à ce décalage entre son interprétation de la situation et celle de Belle, elle-même bien plus proche de la mère noire de l’adolescente mais aussi d’une mère blanche du Sud que ne le sera jamais Arendt.

À aucun moment Kathryn Sophia Belle n’affirme que Hannah Arendt est raciste. Elle cherche plutôt à démontrer, et le fait fort bien, les approximations de la philosophe germano-américaine : sa négligence dans la confusion entre les photos d’Elisabeth et de Dorothy, sa méconnaissance des faits sur l’affaire des Neuf de Little Rock, son application maladroite de la distinction entre les sphères publique et privée. Arendt devait-elle écrire sur un monde qu’elle ne connaissait de toute évidence pas ? Belle a-t-elle le recul nécessaire pour analyser la pensée d’une philosophe née au début du XXe siècle dans un monde qui n’existe plus ? Ce sont là deux des nombreuses réflexions auxquelles nous invite l’étonnant livre de Kathryn Sophia Belle

Publié dans laviedesidees.fr, le 18 octobre 2023.